

HEBERGEMENT/RESTAURATION/TRANSPORT/COMMERCE/ASSOCIATION/PARTICULIER

GUIDE DU PARTENARIAT 2018



Offices de
Tourisme
de France



BP 240 – 1 esplanade Laurent Baudin
97393 ST LAURENT DU MARONI Cedex

 0594 34 23 98

www.hellosaintlau.fr
info@hellosaintlau.fr



BIENVENUE A L'OFFICE DE TOURISME DE ST LAURENT DU MARONI

●●● Pourquoi devenir partenaire ? Pour vous faire connaître !

En devenant partenaire de l'Office de Tourisme, vous bénéficiez de nos différents services.

●●● VOTRE ADHESION 2018

Le service adhérent a pour mission de :

- ⇒ Promouvoir l'offre de ses adhérents,
- ⇒ Leur proposer des supports et des actions visant à développer leur activité,
- ⇒ Favoriser les échanges entre les professionnels

TARIFS :

- | | | | |
|--------------------------------------|------|--|------|
| • Hôtel et résidence hôtelière : | 60 € | • Gîte, carbet, meublé, chambre d'hôte : | 50 € |
| • Restaurant, traiteur : | 60 € | • Association : | 50 € |
| • Commerce, agence de voyages : | 60 € | • Artisans : | 50 € |
| • Prestataires de loisirs : | 55 € | • Particulier : | 50 € |
| • Transporteur, loueur de véhicule : | 55 € | | |

LES AVANTAGES DU PARTENARIAT

- BENEFICIEZ DE NOS SERVICES 7J/7 TOUT AU LONG DE L'ANNEE
- AUGMENTEZ VOTRE NOTORIETE
- PARTICIPEZ AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA DESTINATION
- DONNEZ UNE INFORMATION FIABLE GRACE AUX OUTILS MUTUALISES
- BENEFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT ET D'UN PARTENARIAT ACTIF POUR UN TOURISME DE QUALITE

1 Votre référencement à l'Office de Tourisme

- Diffusion de vos supports de communication à notre clientèle
- Recommandation à nos interlocuteurs : grand public, presse ou professionnels du tourisme
- Mise à disposition de nos supports d'affichage
- Réalisation d'une fiche dédiée au partenaire dans un book à l'accueil

2 Votre référencement sur Internet et Facebook

- Votre activité promue sur une page dédiée, dans la rubrique correspondant à votre activité
- 1 à 3 photos d'illustration
- Vos événements annoncés sur l'agenda
- Un lien renvoyant vers votre site Internet

3 Votre référencement sur nos brochures

- Mise à disposition de nos brochures touristiques
- Nos brochures « Découvrez Saint-Laurent du Maroni » et « hébergement et restauration » sont tirées à 20 000 exemplaires en Français /Anglais et en Néerlandais.
- Diffusion locale / régionale / nationale et internationale

4 Votre compte adhérent en ligne

Accédez à tout moment à l'espace Adhérent sur www.ot-saintlaurentdumaroni.fr grâce à vos identifiants de connexion, afin de :

- Mettre à jour vos informations en temps réel
- Télécharger divers documents à votre disposition

5 L'information professionnelle

- Vous recevez les informations et actualités de la destination.
- Vous échangez avec un interlocuteur dédié à l'Office de Tourisme.
- Assemblée Générale annuelle : elle dresse le rapport d'activité de l'année écoulée et présente le plan d'actions de l'année à venir.

6 La participation à nos actions

- Actions de promotion et salons professionnels : votre présence sur nos éditions vous permet de bénéficier de la visibilité sur les salons auxquels nous participons pour promouvoir la ville.
- Création de produits touristiques : Week-ends et courts séjours packagés à St-Laurent du Maroni.

7 Gratuité et tarifs réduits sur nos produits

Une **gratuité** par an et des **tarifs réduits** pour vous et votre personnel sur les **visites guidées** et les différents **événements** organisés par l'Office de Tourisme (Camp la Nuit Tombe, soirée contes...) et **articles de la boutique**

8 Votre appartenance à un réseau

L'identification de votre établissement par un **autocollant** « Partenaire de l'Office de Tourisme »



BIEN SE CONNAITRE POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

L'Office de Tourisme est une association depuis 2003, régie par la loi 1901 et une convention municipale d'objectifs contractée avec la Mairie de Saint-Laurent du Maroni. Le comité de Direction est composé de 13 membres, élus et professionnels, présidé par Madame Sophie Charles.

Notre structure est affilié à la Fédération Nationale Offices de Tourisme de France. Il est classé Catégorie 2 et est porteur de la marque « Qualité-Tourisme ».

➔ Conditions et modalités d'adhésion

- ➔ L'adhésion vaut pour une année civile (jusqu'au 31 décembre de l'année en cours). Pour toute signature en cours d'année, aucune tarification partielle ne pourra être accordée.
- ➔ Les adhérents exercent leur activité sur la zone de compétences de l'Office de Tourisme. Un organisme extérieur ne peut prétendre à l'adhésion à l'Office de Tourisme de Saint-Laurent du Maroni.
- ➔ Les organismes exerçant une activité hors de cette zone de compétence peuvent communiquer dans les différents supports de communication de l'Office de Tourisme sous la forme d'insertions publicitaires sans être adhérents.

VOS ENGAGEMENTS

En adhérent,

- L'Office de Tourisme s'engage à donner de vous une image fidèle et valorisante.
- Vous vous engagez dans un partenariat actif, pour développer votre activité tout en contribuant à promouvoir Saint-Laurent du Maroni.

Etre adhérent implique :

1. De veiller à la qualité de l'accueil et des prestations que vous proposez à votre clientèle ;
2. D'agir en ambassadeur de Saint-Laurent du Maroni auprès de vos clients et partenaires professionnels ;
3. De communiquer à l'Office de Tourisme les nouveautés liées à votre entreprise et de répondre aux demandes de mises à jour ;
4. De répondre rapidement (en moins de 10 jours) aux courriers de réclamation qui peuvent vous être transmis directement ou via l'Office de Tourisme, afin d'apporter ensemble une réponse pertinente aux visiteurs mécontents ;
5. De respecter les dates limites et les modalités de réponse indiquées pour chaque évènement.

Votre dossier d'adhésion comprend :

- Une fiche de renseignements à compléter
- Le règlement de votre cotisation
- Un ou plusieurs documents administratifs

A réception du bulletin, de votre règlement et pièces administratives demandées, nous vous retournerons un questionnaire concernant votre activité(s) par mail ou courrier, ainsi que votre logo adhérent millésimé 2018.